

Pièce 37 - Avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité

Projet de Parc Eolien Plaine de Champagne I



Septembre 2025



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Catherine MONNIER
Tél. : 03 26 55 95 00
Mail : INAO-EPERNAY@inao.gouv.fr

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur le Directeur de la DREAL Grand
Est
DREAL Grand Est - UD 51
Subdivision MARNE 2

V/Réf :
N/Réf : OR/CM/SS/DB 23.131
Objet : ICPE/éolien – Commune de Euvy (51)

Epernay, le 15 février 2023

Par courriel en date du 11 janvier 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis un dossier présenté par la société « Parc Eolien de la Champagne » qui souhaite obtenir l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent (Plaine de Champagne 1, 3 éoliennes et 1 poste de livraison) sur le territoire de la commune d'Euvy.

La commune d'Euvy est comprise dans les aires géographiques :

- des Appellations d'Origine Protégées/Appellations d'Origine Contrôlées (AOP/AOC) « Champagne » et « Coteaux champenois » mais ne comporte pas d'aire délimitée parcellaire pour la production de raisins.
- des indications géographiques des boissons spiritueuses « Fine champenoise » ou « Eau de vie de vin de la Marne », « Marc de Champagne » ou « Marc champenois » ou « Eau de vie de marc champenois » et « Ratafia champenois ».
- de l'Indication Géographique Protégée (IGP) « Volailles de la Champagne ».

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP/AOC et IGP concernées.

Pour la Directrice
et par délégation,
Olivier RUSSEIL

INAO - Délégation Territoriale Nord-Est

SITE D'EPERNAY
43ter, Rue des Forges
51200 EPERNAY
TEL : 03 26 55 95 00
www.inao.gouv.fr

Pièce 38 - Avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Projet de Parc Eolien Plaine de Champagne I



Septembre 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :

Axelle LETOR

Pôle patrimoines / Service régional de l'archéologie

Tél : 03 26 70 63 36

Courriel : axelle.letor@culture.gouv.fr

Réf : SRA/23/AL/GG/000041

Le Conservateur régional de l'archéologie adjoint

à

DREAL GRAND EST – UD 51

Subdivision Marne 2

Châlons-en-Champagne, le 13/01/2023

Pétitionnaire : Parc éolien de la Plaine de Champagne

Lieu d'exécution projeté : EUVY (51230) – « Rue Neuve »

Projet : parc éolien

N° AIOT : 0100008083

VU le Code de l'urbanisme ;

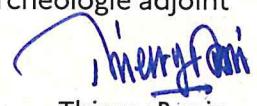
VU le Code de la construction et de l'Habitation ;

VU le Code du patrimoine ;

J'ai l'honneur de vous informer que je n'assortis ce dossier d'aucune prescription en matière d'archéologie.

Je me permets de vous rappeler que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit le transmettre sans délai au Préfet et ce conformément à l'article L.531-14 du Code du patrimoine.

Le conservateur régional de l'archéologie adjoint


Thierry Bonin

ud51.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Pièce 39 - Avis de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Projet de Parc Eolien Plaine de Champagne I



Septembre 2025



www.champagne-patrimoinemondial.org

Affaire suivie par : Amandine Crépin
Courriel : a.crepin@audrr.fr

PJ1 : Situation du projet au regard de l'AIP
PJ2 : Carte de densité de l'éolien
PJ3 : Carte du plan paysage éolien de la FEE

Monsieur le Préfet
Direction départementale des territoires
de la Marne
40 boulevard Anatole France
51022 Châlons-en-Champagne cedex

Reims, le 07 février 2023

Objet : Avis relatif au projet « Parc éolien Plaine de Champagne I »

Monsieur le Préfet,

A l'issue de l'analyse des pièces dématérialisées transmises par mail le 11/01/2023, nous tenons à vous faire part des remarques de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial après un examen approfondi des pièces communiquées relatives au projet.

Comme vous le savez, la proximité de la zone d'engagement du Bien appelle à une grande vigilance afin de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et oblige la France à prendre les mesures nécessaires pour respecter les engagements qu'elle a pris afin d'assurer la protection du Bien. **La Décision 39 CM 8B.24 prise par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 39^{ème} session en 2015, en adoptant la Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle du Bien, a déclaré que « cette zone d'engagement constitue l'environnement du bien, c'est aussi un ensemble géographique et historique cohérent, représenté par le bien et sans lequel sa valeur ne peut être comprise. Elle permet la mise en place d'une gestion étendue et assure que des mesures prises pour mettre en valeur le paysage, le patrimoine et l'environnement soient cohérentes entre elles. »**

Nous constatons que :

- Ce secteur présente une densité importante de parcs éoliens : **près de 175 éoliennes construites ou autorisées dans un rayon de 10 km** autour du site projeté (données DREAL Grand Est, au 1er février 2023).
- Le projet est localisé dans un **secteur favorable à enjeux majeurs** selon le Schéma Régional Eolien (SRE).



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
• inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/0 Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21

Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

- Le parc éolien en projet est composé de 10 éoliennes de 150 m de hauteur maximum en bout de pôle, réparties en 3 grappes d'éoliennes, localisées sur les communes de Euvy, Semoine, Montépreux et Mailly-le-Camp. Les éoliennes **E1 à E8** sont situées en **zone de vigilance de l'AIP** de la Charte éolienne élaborée par la Mission au regard de la **Zone d'engagement du Bien**. Les éoliennes **E9 à E10** sont situées plus à l'Est, **hors zone de vigilance**. L'éolienne la plus proche de ce projet est **localisée à 16 km du vignoble** de Mont Aimé, s'élevant au Nord – Nord-Ouest.
- La **charte éolienne de la Mission** a identifié des **préconisations** spécifiques à cette entité paysagère. Au sein de ce paysage à la fois structuré et au modelé doux, **il s'agit de limiter ou ne plus implanter d'éoliennes sur ce secteur déjà saturé**. **Les extensions devraient suivre les géométries des parcs existants et les intégrer au mieux dans le paysage, alignés sur la trame parcellaire**. **Les axes de vues et de perception ne doivent pas être fermés et éviter l'effet d'encerclement**. Cette extension doit considérer le paysage environnant, sa géographie, sa topographie et ses composantes et éviter la coexistence dans un même champ visuel des formes de parcs différents. Le projet éolien « Plaine de Champagne I » est formé par des alignements reprenant la géométrie du parc existant du Mont Grignon, et formant une parallèle avec un chemin agricole et, plus au Sud, la vallée de la *Maurienne*. Il en est de même pour les 2 éoliennes E9 et E10 qui s'implanterait en complémentarité du parc éolien autorisé de la Côte Noire. Néanmoins, les éoliennes E1 à E3 s'implanterait en avant du parc éolien existant du Mont Grignon, il aurait été préférable de prendre en compte l'effet cumulé du motif éolien en intégrant les projets en cours d'instruction. Ces 3 éoliennes auraient pu prolonger l'alignement des éoliennes projetées du parc éolien de l'Espérance.
- Pour rappel, le **SRADDET Grand Est** mentionne dans sa règle générale n°5 (Fascicule) qu'il convient de développer la production d'énergie éolienne sur le territoire **dans le respect de la fonctionnalité des milieux et de la qualité paysagère**. Ainsi, une attention et une vigilance particulière doivent être adoptées quant aux phénomènes d'encerclement et de saturation, auxquels contribue le projet éolien, et plus particulièrement pour le village de Semoine (p448 de l'Etat initial de l'environnement - EIE). Les choix de géométrie et d'implantation du parc semblent pouvoir limiter cette aggravation, bien qu'une variante différente aurait pu être retenue pour la grappe d'éoliennes E1 à E3.
- Le porteur de projet ne fait pas référence au contenu de la Charte éolienne de la Mission élaborée en 2018 dont ses préconisations en zone de vigilance, ne mentionnant, dans le paragraphe relatif au « Patrimoine mondial de l'UNESCO » en p230 de l'EIE, que la proposition d'inscription à l'UNESCO au titre des Sites funéraires et monuments mémoriels de la Première Guerre Mondiale. L'illustration n°27 en p404 présente un photomontage depuis la Côte des Blancs à Bergères-lès-Vertus démontrant l'absence d'aggravation de la fermeture de l'horizon.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
• inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

*Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims*

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21

Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Mais un photomontage du projet éolien plus proche des vignes, pris depuis le Mont Aimé, aurait été encore plus pertinent.

- Le plan paysage éolien de la FEE localise ce projet en zone de vigilance modérée.
- **Même s'il ne respecte pas toutes les conditions favorables d'intégration dans son environnement tel qu'évoqué dans la Charte éolienne élaborée par la Mission notamment du fait de l'aggravation de l'effet d'encerclement pour certains villages et de la localisation de certaines de ses éoliennes, ce parc projeté pourrait potentiellement tirer parti de l'écran visuel formé par la densité du motif éolien existant, notamment créé par le parc du Mont Grignon dont il serait pour partie l'extension, et celui de Féreole situé plus à l'Ouest.**
- **La perception lointaine des éoliennes depuis les secteurs viticoles les plus proches semble ainsi limitée. Les éléments fournis par le porteur de projet démontrent que la co-visibilité avec le motif éolien depuis le vignoble ne semble pas aggravée par ce projet éolien.**

En conclusion, en application des compétences qui lui ont été dévolues par l'UNESCO afin de préserver l'authenticité et l'intégrité du bien, **notre Mission ne s'oppose pas à la réalisation de ce parc éolien projeté, dans un contexte de proximité de la zone d'engagement du Bien** qui a été retenue par l'UNESCO lors de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial. **La Mission attire toutefois l'attention sur la densité importante de parcs éoliens sur ce secteur du territoire départemental, source d'impacts paysagers en termes d'occupation des horizons, conduisant localement à des phénomènes de saturation visuelle.**

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Et nous vous remercions de l'intérêt tout particulier que vous voudrez porter à la position adoptée par la Mission sur ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice



Amandine CREPIN



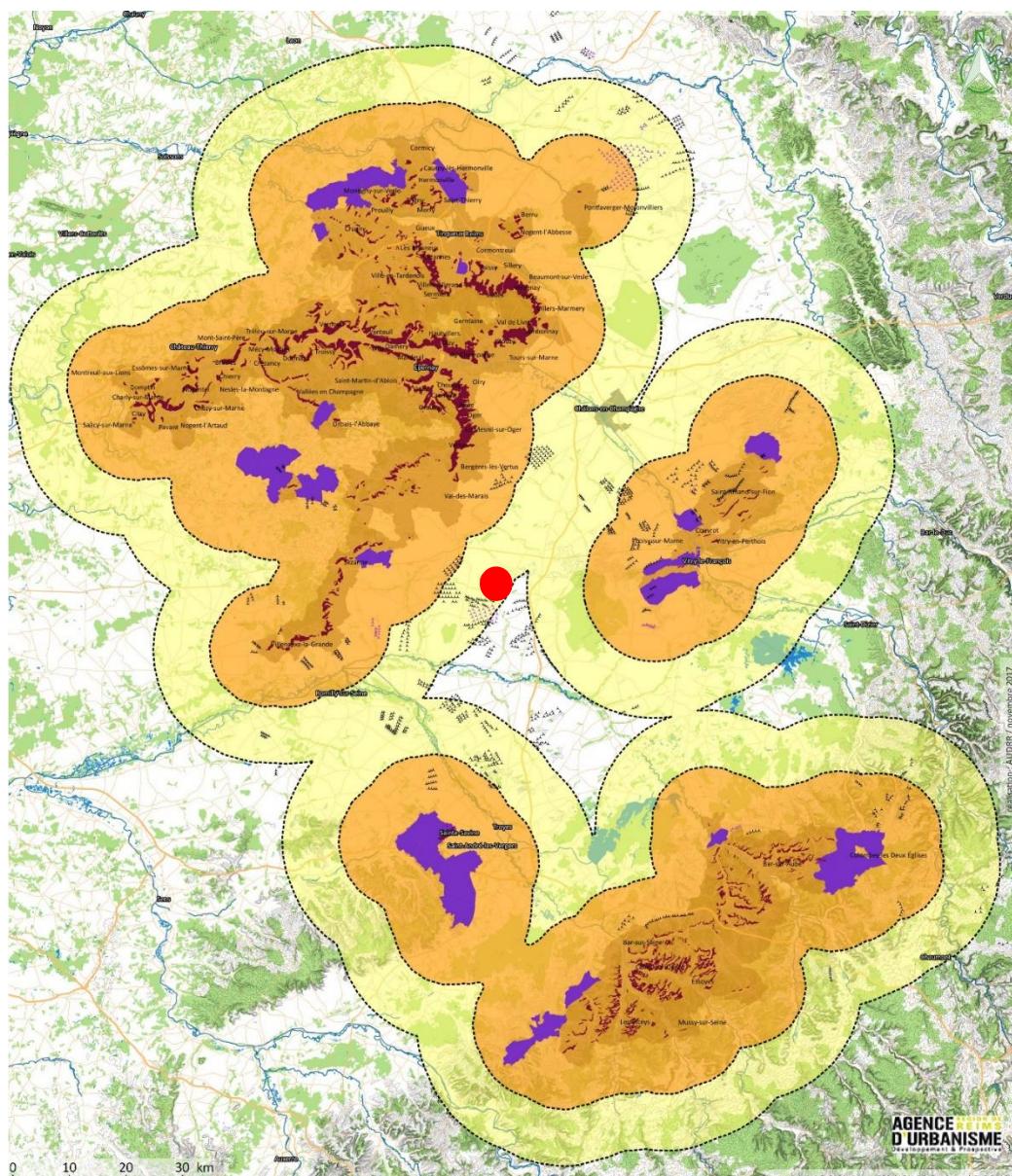
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
• inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

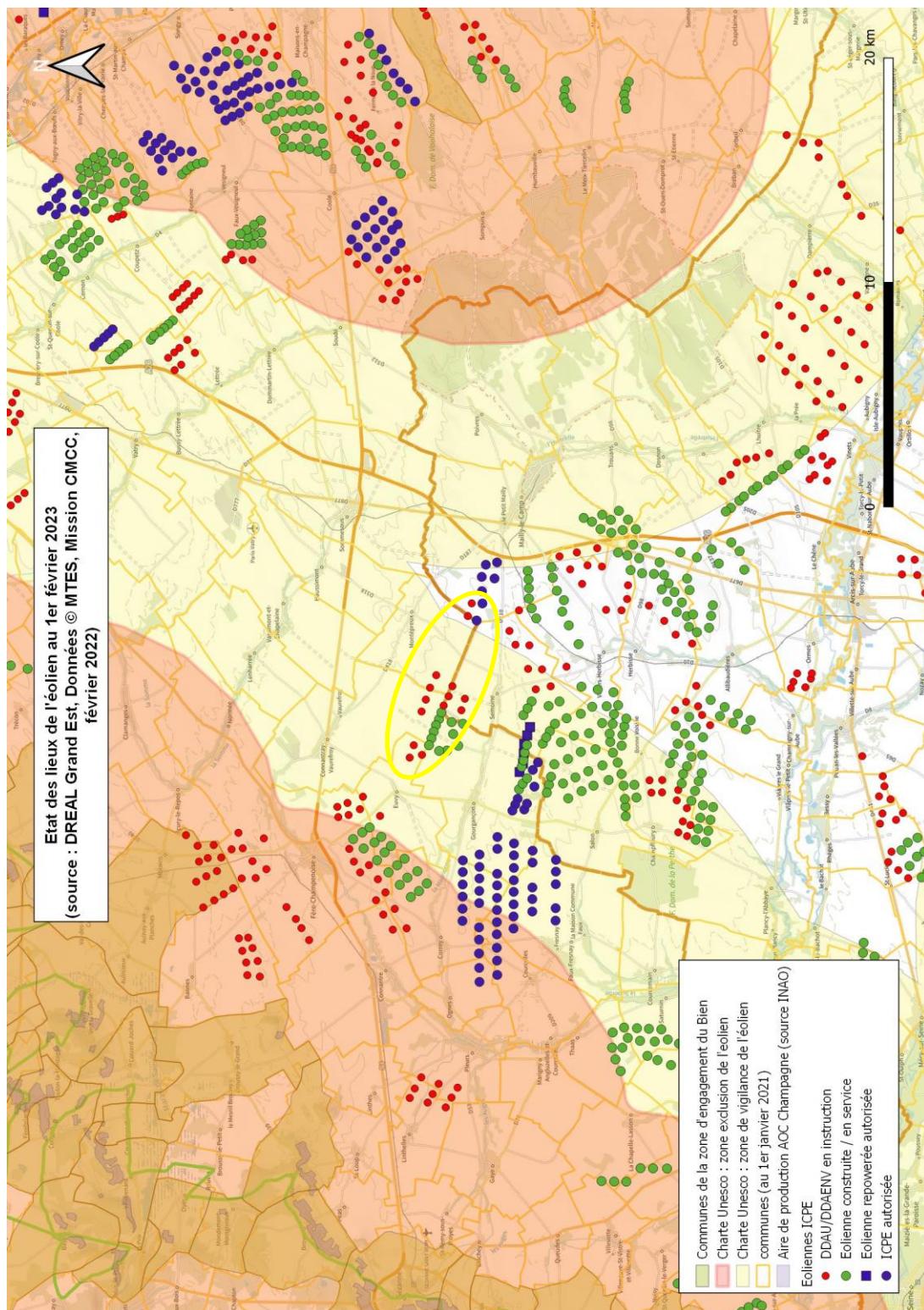
Annexe 1 : Carte de situation du projet au regard de l'Aire d'influence paysagère zone d'engagement



Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Annexe 2 : carte de l'état de l'éolien (source DREAL, CMCC)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

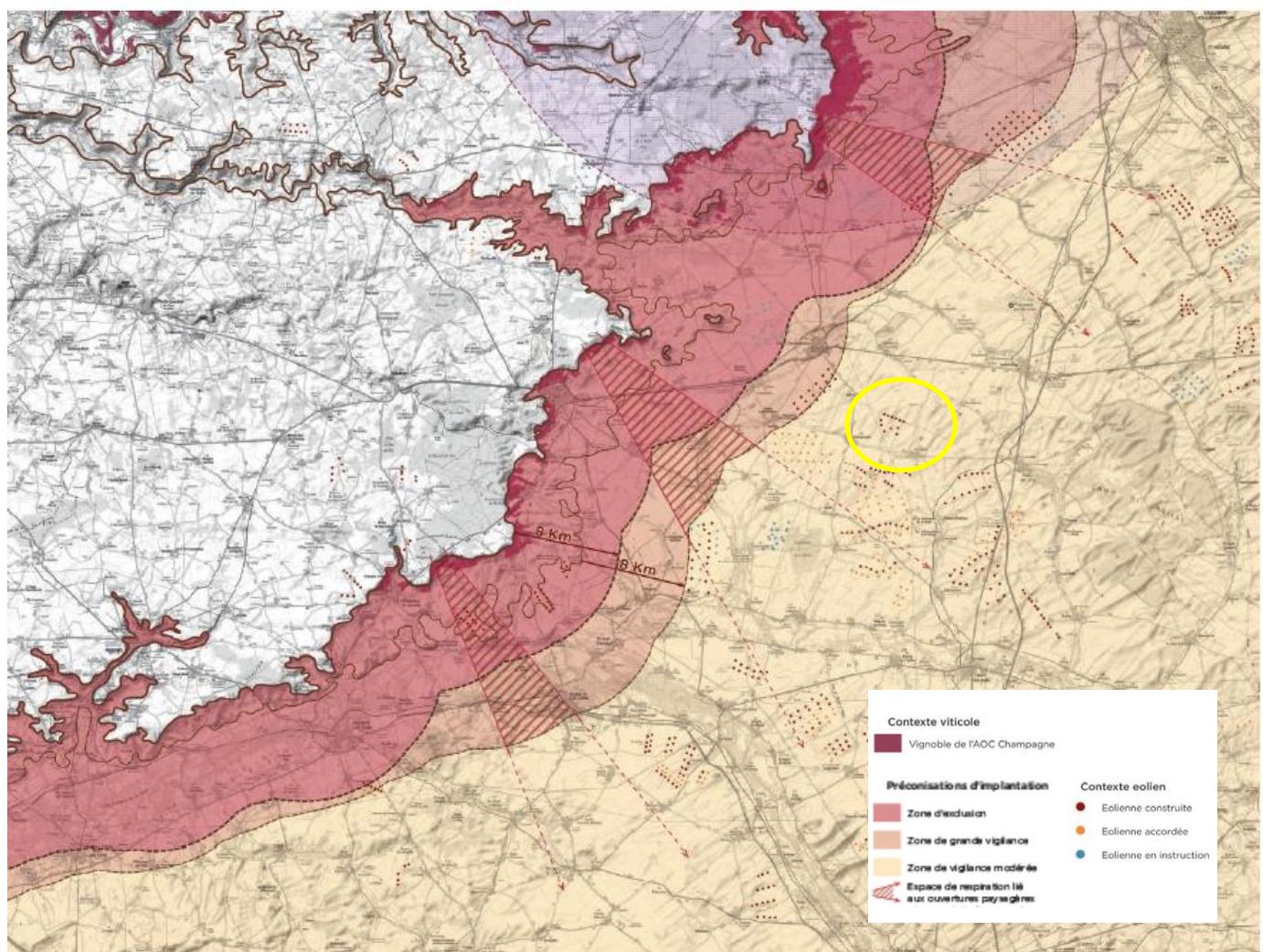
Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21

Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Annexe 3 : Carte de situation du projet au regard du plan paysage éolien de la FFE (Champ Libre)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21

Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org